

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EF  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2013-18 du 12 août 2013 portant nomination  
d'un correspondant d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330672S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.1222-8 et R.1221-39;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;  
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Simone TOLINI est nommée correspondante d'hémovigilance par intérim de l'Établissement de transfusion sanguine Alpes-Méditerranée à compter du 12 août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordinateur régional d'hémovigilance concerné.

Fait le 12 août 2013.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS